

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 47

Votants : 59 (dont 12 procurations)

N° 29

OBJET :

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

**APPEL A PROJET
LEADER DU GAL
PAYS VICHY
AUVERGNE**

**COFINANCEMENT
VICHY
COMMUNAUTE**

**SUBVENTION
JPG GARAGE
AUTOMOBILE**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme et M. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 12 décembre 2022

Publiée ou notifiée
le : 12 décembre 2022

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu l'appel à projet du GAL Pays Vichy Auvergne en direction des entreprises,

Vu la délibération n°33 du conseil communautaire du 2 décembre 2021, approuvant la mise en place d'une convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes, intégrant l'appel à projets 2021 du Gal Pays d'Auvergne,

Vu la demande de subvention, au titre de l'appel à projets du Gal Pays d'Auvergne, de la SARL JP GARAGE AUTOMOBILE, dont le siège est situé au 11 route de Bellerive à Cognat Lyonne (03110), pour un montant de dépenses éligibles de 23 338.13€ HT,

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération d'accompagner les entreprises se trouvant dans le périmètre d'éligibilité (à savoir le territoire de Vichy Communauté à l'exception des communes du cœur urbain),

Considérant que l'entreprise peut solliciter un cofinancement public de 40% réparti tel que : 32% de Leader et 8% d'un autre financeur public,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'octroyer une subvention de 1 677.45€ à la SARL JP GARAGE AUTOMOBILE, soit 8% du montant des dépenses éligibles,
- D'autoriser M. le Président ou vice-président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve cette proposition,
- Autorise M. le Président ou vice-président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- Charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

	<p>Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002 433998903, CN=Certinomis - Easy CA Raison : J'ai approuvé ce document. Emplacement : A vichy Date : lundi 12 décembre 2022 08:09:02</p>
---	--

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°29 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8

Objet de l'acte : DECEMBRE 2022 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPEL A PROJET
LEADER DU GAL PAYS VICHY AUVERGNE - COFINANCEMENT VICHY
COMMUNAUTE - SUBVENTION JPG GARAGE AUTOMOBILE

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_29

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_29-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 29.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_29-DE-1-
1_1.pdf)